



# Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire Aix-Marseille

133 Rue Jaubert 13005 MARSEILLE

04 91 34 89 28 06 80 13 44 28

jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr <http://www.siaes.com>

## Syndicat - national - Indépendant de l'Enseignement du Second degré

<http://www.sies.fr>



### PROMOTION DE GRADE : AVANCEMENT À LA HORS CLASSE DES PROFESSEURS AGRÉGÉS RECLASSEMENT

Classe normale au 01/09/2023	indice et traitement brut	Hors classe au 01/09/2023	indice et traitement brut
Echelon 11 (ancienneté $\geq$ 3 ans)	830 4025,53 €	HeA1 (ancienneté non conservée)	890 4316,53 €
Echelon 11 (ancienneté $<$ 3 ans)	830 4025,53 €	Echelon 3 (ancienneté conservée)	830 4025,53 €
Echelon 10 (ancienneté $\geq$ 2 ans)	800 3880,03 €	Echelon 3 (ancienneté non conservée)	830 4025,53 €
Echelon 10 (ancienneté $<$ 2 ans)	800 3880,03 €	Echelon 2 (ancienneté conservée)	800 3880,03 €
Echelon 9 (ancienneté $\geq$ 2 ans)	757 3671,48 €	Echelon 2 (ancienneté non conservée)	800 3880,03 €

Indice majoré et traitement brut (sans indemnités, SFT et HS)

Il faut effectuer 6 mois dans son nouvel échelon (nouvel indice) pour qu'il soit pris en compte pour le calcul de la retraite.